

## Préfecture de Loir-et-Cher

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

A la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) et par arrêté préfectoral n° 41-2016-03-07-002 du 07 mars 2016, une enquête publique unique relative à la Déclaration d'Intérêt Général et à l'autorisation Loi sur l'Eau sera ouverte **du lundi 04 avril 2016 au mardi 10 mai 2016 inclus** :

sur le territoire des communes membres du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron :

Blois, Chailles, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil, Argent-sur-Sauldre, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souvigny-en-Sologne, Yvoy-le-Marron, Cerdon, Coullons, Isdes, Saint-Florent, Villemurlin, Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr, Thoury, La Ferté-Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennelly, Vannes-sur-Cosson, Dhuizon, La Ferté-Beauharnais, Marcilly-en-Gault, La Marolle-en-Sologne, Millançay, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Saint-Viâtre, Veilleins, Vernou-en-Sologne, Villeny, Bauzy, Bracieux, Cheverny, Cour-Cheverny, Courmemin, Fontaines-en-Sologne, Mont-près-Chambord, Mur-de-Sologne, Neuvy, Soings-en-Sologne, Tour-en-Sologne, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chitenay, Les Montils, Ouchamps, Seur et Valaire.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron, Les Montils, Neung-sur-Beuvron et Vineuil.

Les observations, propositions ou contre-propositions pourront être adressées par correspondance aux commissaires-enquêteurs à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux, lesquels les annexeront au registre d'enquête. Ces observations pourront également être adressées à l'adresse électronique suivante : ([charpentier.sebb@orange.fr](mailto:charpentier.sebb@orange.fr)).

Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public en mairies :

**Lundi 04 avril 2016** (début de l'enquête)

- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

**Lundi 18 avril 2016**

- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

**Mardi 10 mai 2016** (clôture de l'enquête)

- de 09 h à 12 h : mairies de Bracieux, La Ferté-Saint-Aubin et Les Montils
- de 14 h à 17 h : mairies de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Vineuil

Toute demande de renseignement complémentaire peut être adressée au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux ou auprès de Mme Charpentier, pilote du dossier au 02 54 46 49 67 ([charpentier.sebb@orange.fr](mailto:charpentier.sebb@orange.fr)).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (Place de l'Hôtel de Ville - BP 11 - 41250 Bracieux) ainsi qu'à la direction départementale des territoires (Service Eau et Biodiversité) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.